

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 2

A retenir :

Mildiou : œufs d'hiver à peine mûrs, risque négligeable

Oïdium : risque de contamination faible

Excoriose : risque de contamination négligeable

Mildiou :

Les œufs commencent juste à murir. La pluie de la semaine dernière n'a pas déclenché de contamination. Peu ou pas de pluies annoncées dans les jours à venir, il n'y a donc pas de risque de contamination

Pas de traitement à prévoir.

Oïdium :

Les premières contaminations pourraient avoir eu lieu, sans aucune certitude.

Pas de traitement cette semaine.

Les premiers traitements ne seront à prévoir qu'au stade 3-4 feuilles étalées en moyenne sur la parcelles, et uniquement pour les parcelles à historique.

Un soufre pourra être fait s'il y a eu une forte présence d'érinose, d'acariose ou d'excoriose l'année passée.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès -BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 -Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 2

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr